RÈGLEMENT – JOURNÉES CLUB ROULAGE AUTO

L'association MCPA, située 1 route du circuit, 64370 Arnos organise des journées de roulage auto sur le Circuit Pau Arnos.

1. Adhésion

Adhésion annuelle obligatoire : 10€ par pilote / passager.
Règlement par carte bancaire, chèque ou espèces. Carte d'adhérent remise au participant. Non remboursable.

2. Calendrier et organisation d'une journée

Calendrier communiqué à titre indicatif. Le MCPA est libre d'en modifier le contenu à tout moment et se réserve le droit d'annuler ou de reporter une date pour des raisons qu'il estimera justifiées (conditions météo, problèmes techniques divers, nombre insuffisant de participants...).

Roulage par groupes (composés en fonction des types de véhicules) : 6 sessions de 20 minutes de roulage par jour. Horaires affichés le jour même au bureau d'accueil.
Le MCPA pourra diminuer le temps de roulage ou annuler des séries pour des raisons qu'il estimera justifiées (intervention en piste, état de la piste, etc.), sans remboursement.

3. Réservation et règlement

Réservation sur circuit-pau-arnos.fr jusqu'à la veille du roulage (17h00), sous réserve de places restantes. Règlement sur place le jour même, par carte bancaire, chèque ou espèces.
Le MCPA se réserve le droit de refuser l'inscription d'un participant n'ayant pas réservé préalablement sa place sur le site. L'inscription vaut acceptation sans réserve du présent règlement.

4. Annulation

Demande d'annulation à effectuer par mail à contact@circuit-pau-arnos.fr ou par téléphone au 05 59 77 18 70.

5. Assurances

Obligation de présenter soit :
- Une attestation d'assurance Responsabilité Civile du véhicule pour entrainements sur circuit hors compétition
- Une licence FFSA en cours de validité

Possibilité de souscrire le jour même sur place une assurance RC piste auprès de la compagnie Willis Towers Watson (20€ la journée).

6. Equipements véhicule

- Véhicule en bon état, pas de fuite
- Crochet de remorquage fixé (au moins à l'avant)
- Extincteur obligatoire dans les véhicules de compétition
- Contrôle sonomètre avant accès piste : maximum autorisé 100dB (normes FFSA)

7. Equipements pilotes et passagers

Conformément aux RTS FFSA pour les circuits asphalte, tout pilote ou passager devra être équipé :

<u>Pour un véhicule de série :</u>
- Casque homologué, norme CE
- *Combinaison ignifugée homologuée, cagoule et sous-vêtements ignifugés, gants ininflammables recommandés*
- *Système RFT Hans fortement recommandé pour un véhicule de série équipé d'une armature de sécurité boulonnée avec maximum 6 points d'ancrage*

Pour un véhicule de compétition :

- Casque homologué (cf. livret technique FFSA en vigueur)
- Système RFT Hans
- Combinaison ignifugée homologuée (cf. livret technique FFSA en vigueur)
- Gants ininflammables
- *Cagoule norme FIA et sous-vêtements aux normes FIA recommandés*

Passagers autorisés uniquement dans les véhicules équipés d'arceaux de sécurité (liste des véhicules autorisés à prendre des passagers sans arceaux affichée au bureau d'accueil du circuit et disponible sur circuit-pau-arnos.fr page « roulage auto »).

8. Accès à l'enceinte générale

Ouverture de l'enceinte à 8h00 le matin du roulage.
Installation sur place la veille non autorisée. Pour laisser un véhicule dans un box ou sur le paddock la veille du roulage : demande à effectuer par mail à contact@circuit-pau-arnos.fr, une attestation d'assurance mentionnant la couverture du véhicule contre le vol et l'incendie sera demandée.
Le circuit ne pourra être tenu responsable de tous dégâts occasionnés aux véhicules.